

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Autres opérations

Fusions et scissions

BNP PARIBAS

Société Anonyme à Conseil d'administration au capital de 2 203 201 214 euros

Siège social : 16 Boulevard des Italiens 75009 PARIS

662 042 449 RCS PARIS

(Société absorbante)

BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION

Société par actions simplifiée au capital de 1 040 000 euros

Siège social : Valmy 59 Rue de la République 93100 MONTREUIL

433 910 247 RCS BOBIGNY

(Société absorbée)

Avis de projet de fusion

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/07/2026, les sociétés BNP PARIBAS et BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION ont formé le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION par la société BNP PARIBAS,

Aux termes de ce projet la société BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION apportera à la société BNP PARIBAS l'intégralité de son patrimoine.

La Fusion sera réalisée à une date ci-après dénommée « Date de Réalisation » sous réserve de la réalisation, à cette date, de la condition suspensive suivante : L'avis favorable de la Banque Centrale Européenne (la « BCE ») sur la Fusion ou l'absence de réponse de la BCE dans le délai prévu par la loi ou la décision de la BCE de ne pas procéder à l'évaluation de la Fusion conformément à l'article L. 511-20-4 du Code monétaire et financier ou toute autre communication de la BCE permettant de considérer qu'il n'y a pas d'obstacle à la réalisation de la Fusion.

La Date de Réalisation sera :

- Le 01/01/2027 si la condition suspensive a été remplie au plus tard à cette date ;
- Soit, si la condition suspensive n'est remplie qu'après le 1er janvier 2027, le dernier jour du mois de l'année 2027 au cours duquel la condition suspensive aura été remplie.

Si la condition suspensive devait ne pas être réalisée au plus tard le 30 juin 2027 (inclus), le présent projet serait considéré comme caduc de plein droit sans qu'il y ait lieu à indemnité de part ni d'autre.

A compter de la Date de Réalisation la société BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION sera dissoute de plein droit sans liquidation.

D'un point de vue comptable et fiscal, cette fusion prendra effet :

- Si la Date de Réalisation est le 1er janvier 2027, la date d'effet comptable et fiscal de la Fusion sera concomitante à la Date de Réalisation ;
- Si la Date de Réalisation est postérieure au 1er janvier 2027, la Fusion prendra effet au plan comptable et fiscal au 1er janvier 2027.

Sur la base des comptes clos le 31/12/2025, la société BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION transmettra les éléments d'actif et de passif, évalués à leur valeur nette comptable, suivants :

- Actif apporté : 395 737 577 euros
- Passif pris en charge : 373 856 692 euros
- Actif net apporté : 21 880 885 euros.

Conformément à l'article L.236-3 II du Code de Commerce, la société BNP PARIBAS détenant, à la date du dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, et s'engageant à détenir jusqu'à la date de réalisation, l'intégralité des actions de la société BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION, il n'y aura lieu à aucune rémunération de l'apport, ni aucune augmentation du capital de la société BNP PARIBAS, et par conséquent à aucun calcul du rapport d'échange et d'une prime de fusion.

Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont les créances sont antérieures à la publicité du projet de fusion, peuvent former opposition à la fusion conformément à l'alinéa 2 de l'article L.236-14 et à l'alinéa 1 de l'article R.236-8 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Paris le 24/07/2026, au nom de la société BNP PARIBAS et au Greffe du Tribunal de commerce de Bobigny le 24/07/2026, au nom de la société BNP PARIBAS PARTNERS FOR INNOVATION.